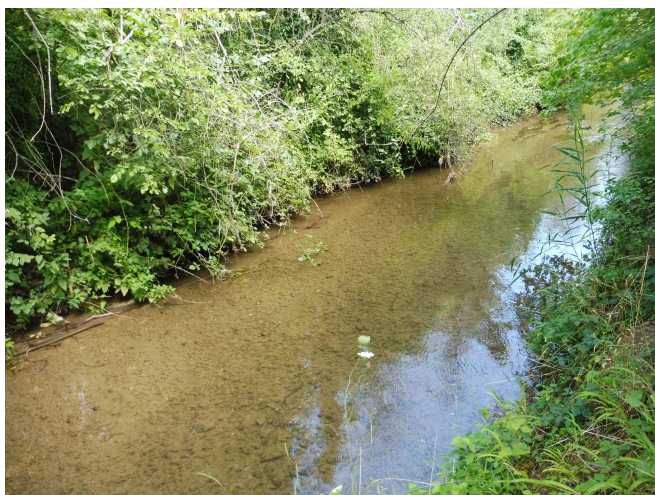


### Les travaux de petites diversifications des cours d'eau, quelles réponses !?

Depuis plus de 2 ans, désormais, le SBV a engagé de multiples travaux de petites diversifications (épis-fagot, sous-berges artificielles, souches, recharge granulométrique, ...) de la Bièvre et de la Varaude. Ces travaux ont pu se faire grâce à l'accord des agriculteurs riverains, qui après une première intervention en 2022, ont donné de nouveau leur aval pour densifier très significativement les aménagements, en 2023.



La Varaude Juillet 2022 (état initial)

Ces travaux, qui peuvent paraître quelques fois peu ambitieux, ont permis aux rivières après une ou deux années de retrouver au sein du lit d'étiage une diversité des habitats inexistante auparavant.



La Varaude Octobre 2022  
(1 mois après les 1<sup>ers</sup> travaux)

Dans un contexte de changement climatique et de contraintes foncières fortes, l'objectif des travaux est de recréer en période d'étiage sévère, s'amplifiant année après année, un pincement de la ligne d'eau et une réhausse du matelas alluvial. En effet, la présence des épis et des sous-berges artificielles protège les rives en hautes eaux et limite l'enfoncement du lit.

En effet, en recréant de la diversité dans les écoulements, les fonds se colmatent moins, l'énergie en hautes eaux est plus faible et réduit d'autant les phénomènes d'érosion des fonds et des berges, sans pour autant accroître les risques de débordement.



La Varaude Octobre 2023  
(2 mois après la 2<sup>ème</sup> intervention)

À une année d'intervalle, les écoulements sont visiblement recentrés, les substrats diversifiés, les espèces piscicoles sensibles pouvant théoriquement retrouver en conséquence, des habitats favorables à leurs conservations / à leurs retours.

Ces travaux, même si leur efficacité paraît moindre que ceux de plus grandes ampleurs comme sur la Cent Fonts ou la Bièvre, mais aux coûts également plus faibles, nécessitent de vérifier s'ils sont aussi efficaces qu'attendus. C'est dans cet objectif que la fédération de pêche de Côte d'Or fera durant l'été 2024 des pêches d'inventaires afin de connaître la réponse réelle des milieux.

**« Dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile. »**

*Jacques CHIRAC*

## Le diagnostic des ouvrages problématiques situés sur la nappe de Dijon Sud

À l'issue d'un inventaire lancé en 2021, il a été engagé un diagnostic de 8 ouvrages pouvant potentiellement être vecteurs de pollutions, situés dans les Périmètres de Protection des puits d'Alimentation en Eau Potable de Dijon Métropole et de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, qui captent la nappe de Dijon Sud.

La connaissance de ces points est d'autant plus importante que la totalité de ces puits nécessite un traitement des eaux brutes avant mise en distribution.

Après une analyse précise sur chaque point (inspection télévisuelle et diagraphies), l'étude montre la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation de nature à limiter les échanges entre le sol, la nappe superficielle et souterraine.



Illustration d'un piézomètre détérioré

Ce diagnostic a mis en évidence que les pratiques antérieures de foration (sans porter attention à l'isolation entre les deux nappes) et / ou de protection de la tête du forage entraînent des risques de pollution de la ressource. En conséquence, il serait primordial soit de les combler, dans les règles de l'art, soit de les réhabiliter en isolant les deux niveaux ou en nettoyant les crépines du fond de l'ouvrage, soit de les protéger d'intrusions extérieures (mise en place de dalles béton, de capots, ...).



Débris végétaux en fond d'ouvrage

De par l'acquisition de ces informations, l'InterCLE s'inscrit parfaitement dans sa mission consistant à informer les gestionnaires du petit cycle de l'eau sur les mesures à prendre pour pérenniser la distribution d'eau potable sur leurs périmètres d'intervention.

Une première là-encore, l'InterCLE a lancé une démarche test sur Féney d'installation gratuite de matériels hydroéconomiques dans les foyers. Si vous habitez l'un des trois hameaux, vous pouvez encore vous inscrire pour faire partie de cette expérimentation : <https://forms.gle/aufpnHLW1MckELJb7>

Syndicat du Bassin versant de la Vouge et Commission Locale de l'Eau du bassin de la Vouge - 25 Avenue de la gare 21220 Gevrey-Chambertin

☎ 03 80 51 83 23 ✉ [bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr) 🌐 [syndicat.bassin.vouge](http://syndicat.bassin.vouge) 🌐 [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

## Le Plan Départemental de l'Eau 2050 du département de Côte d'Or

Le Plan « Côte d'Or Eau 2050 », adopté en juin 2023, se décline en 21 fiches afin de définir les modalités d'intervention techniques et financières du département de la Côte d'Or pour les petit et grand cycles de l'Eau.

5 axes stratégiques encadrent ce plan, ce sont :

- AXE 1 : favoriser une gestion équilibrée de l'eau et des milieux ;
- AXE 2 : soutenir les territoires dans leur résilience face au changement climatique ;
- AXE 3 : améliorer et partager la connaissance ;
- AXE 4 : promouvoir une plus grande sobriété des usages de l'eau ;
- AXE 5 : accompagner les politiques de gouvernance de l'eau (grand et petit cycles).

Parmi les actions qui seront désormais ouvertes à des potentielles aides du département, citons l'accompagnement et le maintien des politiques de bassin (SAGE, PTGE), la restauration des milieux aquatiques et des zones humides, la recharge maîtrisée des aquifères ou bien encore la gestion des eaux pluviales en milieu urbain, qui concernent directement les actions portées par le SBV (ou l'InterCLE).

Ce plan, mis en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, valide et conforte l'ensemble des démarches engagées sur le bassin de la Vouge et la Nappe de Dijon Sud, mais aussi les sécurise financièrement pour les années à venir.

## À NOTER

Suite à la réalisation des travaux de restaurations morphologique et écologique sur la Cent Fonts, une demande de labellisation en tant que « Rivière en bon état » a été déposée auprès de l'AERM&C. Espérons que cette requête soit couronnée de succès ! Elle valoriserait le temps et les actions mis en œuvre au cours des 10 dernières années.



Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) Tille, Vouge et Ouche a été officiellement lancé le 5 février 2024. Il s'agira, dans un premier temps, pour les EPCI à FP, de proposer des études à intégrer dans le PEP (Programme d'Études Préalables).

Un AAP de l'AERM&C sur l'eau et biodiversité est ouvert jusqu'au 30 avril 2024. Le SBV va candidater au titre de la restauration / protection des ZH du bassin ; si vous avez des sites à proposer n'hésitez pas à nous contacter.

Un rappel : le SBV a rédigé un guide d'entretien des berges des cours d'eau du bassin de la Vouge. Il est téléchargeable à l'adresse suivante :

[https://drive.google.com/file/d/1RIN0uXGFiUnNK6qgQx5a\\_gr0Dvk6Hozl/view](https://drive.google.com/file/d/1RIN0uXGFiUnNK6qgQx5a_gr0Dvk6Hozl/view)

# Nos partenaires



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

